



Secrétariat du Maire

Tel. : 04 50 39 39 43  
Fax : 04 50 36 75 70

Envoyé en préfecture le 28/06/2017

Reçu en préfecture le 28/06/2017

Affiché le

SLO

ID : 074-217400944-20170626-D2017\_51-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2017 A 19H

**Présidence** : Monsieur Bernard BOCCARD, Maire

**Secrétaire de séance** : Madame Frédérique MEYNET

**Présents** : Mmes et MM. Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES, Antoine BAZIN, Jacques BELLATON, Jacky BERNARD, Bernard BOCCARD, Célien BOCCARD, Paulette CLERC, Claude CORVI, Françoise DOUCHANT, Roger GARNIER, Ludovic GAUTIER, Sandrine GENTIL, Jeanne GRANGE, Roland HUISSOUD, Sophie KARPOFF, Frédérique MEYNET, Chantal ODEYER, Jean PELLOUX, Jacky SONNERAT, Bernard TILLE et Gérard VUILLEMEY.

**Absents excusés et représentés** : Chantal BERGER, Nicole BODIN, Anne Marie DEJEAN et Valentin VESPASIANO et qui ont donné pouvoir à Bernard TILLE, Jacky BERNARD, Paulette CLERC et Roland HUISSOUD.

**Absents excusés** : Elodie BENDOTTI, Marie-Claude DUBOUCHET et Frédérique LAVOREL.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 12 juin 2017

**Lieu** : Maison des Sociétés – 49 rue du Clos des Mésanges – 74380 Cranves-Sales

**Nombre de conseillers** : 29 - **Quorum** : 15 – **Présents** : 22 et 4 pouvoirs

**OBJET : URBANISME**  
**2.1 – Document d'urbanisme**  
**Modification n° 02 du PLU procédure simplifiée – définition des modalités de mise à disposition du public**

N° 2017.51

Monsieur le Maire indique qu'une procédure de modification du PLU est engagée, selon une procédure simplifiée, en vue de majorer de 20 % la hauteur autorisée (aujourd'hui limitée à 9 m) pour les extensions de constructions existantes et légales selon la hauteur du bâtiment d'origine (avec un maximum de 11 m) et cela uniquement dans la zone Uxc du secteur dénommé Grande Gouille.

Cette mesure tend à permettre à un bâtiment réalisé avec le règlement de l'ancien POS (autorisant 11m de haut) de s'agrandir en conservant un volume et une esthétique cohérentes.

Vu l'article L123-13-3 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°2014.121 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2014 ayant approuvé le plan local d'urbanisme (PLU) ;

Vu la délibération n°2015.01 du Conseil Municipal en date du 13 avril 2015 ayant approuvé la modification simplifiée n° 1 du PLU ;

Vu la délibération n°2016.77 du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2016 ayant approuvé la modification n° 1 du PLU;

Vu l'objet de la modification simplifiée n° 2 du PLU,

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,*

- **DEFINIT les modalités de mise à disposition du public du projet de modification n° 2 du PLU , à savoir : un dossier spécifique est mis à disposition du public accompagné de l'exposé de ses motifs, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé ; ces documents seront déposés à la mairie de Cranves-Sales (service de l'urbanisme), pendant un mois, et seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.**
- **DIT que chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place et consigner éventuellement ses observations sur le registre.**

.../...

Envoyé en préfecture le 28/06/2017

Reçu en préfecture le 28/06/2017

Affiché le

SLO

ID : 074-217400944-20170626-D2017\_51-DE

- **PRECISE** que la présente délibération sera portée à la connaissance du public par affichage en Mairie, et par mention dans un journal local, soit au minimum 8 jours avant le début de la mise à disposition.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en Sous Préfecture de Saint Julien le 28 juin 2017

Publié ou notifié le 28 juin 2017

Le Maire

Bernard BOCCARD

